

ARRETE DAJI/2020/SIGNATURE/N°016
Portant délégation de signature

à

Madame Delphine BUCQUET
Directrice
Madame Anouk RIZZO
Directrice Adjointe
Direction de la Communication

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Education,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 06 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

ARRETE

Article 1

Délégation est donnée à **Madame Delphine BUCQUET**, IGE, à effet de signer en son nom et pour les affaires concernant la Direction de la Communication, les actes qui suivent.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Delphine BUCQUET**, **Madame Anouk RIZZO** (ASI), Directrice Adjointe reçoit délégation afin de signer les mêmes actes.

Chapitre I
Affaires financières

Article 2

Madame Delphine BUCQUET reçoit délégation pour attester de la certification du service fait pour les actes relatifs à l'exécution des dépenses de la **Direction de la Communication**
Cette délégation emporte autorisation de signature des ordres de mission des personnels rattachés à ladite direction lorsque le déplacement s'effectue sur le territoire régional.

Chapitre II
Gestion des personnels

Article 3

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes concernant :
- L'organisation du service des vacances des agents affectés dans le service,
- Les conventions de stage lorsque celles-ci sont d'une durée inférieure à 2 mois (public entrant).

Chapitre III
Demandes de subvention

Article 4

Madame **Delphine BUCQUET** reçoit délégation afin de signer, dans le cadre des appels d'offre incluant plusieurs étapes les demandes d'intention, les pré propositions, les expressions d'intérêt et les propositions avant sélection et négociation.

Chapitre IV
Dispositions générales

Article 5

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté précédemment consenti au même délégataire.

Article 6

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services Centraux à la diligence du Directeur Général des Services.

Article 7

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 06 janvier 2020


Vu et pris connaissance

Le... 20/02/2020

Le délégataire

Le délégant

Madame Delphine BUCQUET
Directrice de la Communication


Delphine Bucquet
Directrice de la Communication
Aix-Marseille Université

Madame Anouk RIZZO
Directrice Adjointe de la Communication



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université